



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2018/2019

ACCUEIL DE LOISIRS ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'Accueil Périscolaire et l'Accueil de Loisirs sont gérés par la Mairie Déléguée de Bouzillé. Ils se situent dans les locaux du restaurant scolaire. Ces structures s'adressent aux enfants scolarisés de 2 ans et demi à 12 ans.

1° - L'accueil

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	ACCUEIL DE LOISIRS
Aurélié BOURSIER, directrice et titulaire du BAFD, en cours de VAE BPJEPS LTP	
Claire COGNÉ, animatrice et titulaire du BAFA, en cours de formation BAFD	
Mélanie SÉCHER, animatrice et titulaire du BAFA	
Cindy NOBLANC, animatrice et titulaire du BAFA	
Maud COIFFARD, animatrice et titulaire du BPJEPS	
Sandra PETITEAU, animatrice et titulaire du BAFA	

L'équipe d'animation assure l'accueil et la sécurité des enfants avec un grand souci d'écoute et d'attention. Chaque enfant a des habitudes, il doit pouvoir trouver un rythme qui lui convient et se détendre dans des activités dynamiques ou calmes (jeux extérieurs, lecture, puzzles, bricolage, dessins...).

Si les parents le demandent, les enfants pourront faire leurs devoirs à l'Accueil Périscolaire, cependant le travail ne sera ni surveillé, ni vérifié.

Le matin, les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) à l'intérieur du local. Nous déclinons toute responsabilité envers les enfants qui seront laissés seuls devant le portail de la cour.

2°- Période et organisation des ouvertures

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	ACCUEIL DE LOISIRS
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis	Tous les mercredis hors vacances Les 2èmes semaines des petites vacances 2 semaines en Juillet et 2 semaines en Août
Matin : 7h00 - 8h45 Soir : 16h30 - 19h00 (Ecole François Rabelais) Soir : 16h45 - 19h00 (Ecole Notre Dame)	- Péricentre : 7h00 - 9h00 - Accueil de Loisirs : 9h00 - 17h30 (possibilité de demi-journée) - Péricentre : 17h30 - 19h00

- **Pour l'Accueil Périscolaire** : tous les enfants doivent être arrivés à **08h15** dernier délai. Un départ après 19h00 entraîne une majoration de tarif de 11 € euros/enfant/heure.

- **Pour l'Accueil de Loisirs** : plusieurs choix d'inscriptions s'offrent à vous pour répondre au mieux à vos besoins :

- Journée complète : 9h00/17h30 avec repas inclus
- Demi-journée : 9h00/12h00 ou 13h30/17h30 sans repas
: 9h00/13h30 ou 12h00/17h30 avec repas inclus

Pour ne pas perturber le repas des enfants présents, les arrivées et les départs du midi devront se faire aux heures indiquées.

3°- L'inscription/annulation

L'inscription se fait directement auprès du service enfance, par mail ou par téléphone **la veille avant midi**. Pour toute annulation, **prévenir la veille avant midi** pour ne pas être facturé deux ¼ d'heure. En cas d'absence justifiée (maladie...), présentez un justificatif pour ne pas être facturé (Attention au week-end, pour le lundi, prévenir le vendredi avant midi).

4°- Les repas

- **Accueil Périscolaire** : Un petit déjeuner et un goûter sont servis par les animatrices. Leur coût est inclus dans le prix horaire. Les enfants doivent arriver avant 7h45 pour prendre le petit déjeuner. Réservez-le auprès des animatrices et apportez une serviette de table marquée au nom de l'enfant. Pour les enfants venant occasionnellement, merci de prévenir la veille s'ils souhaitent prendre un petit déjeuner.

Les enfants ont aussi la possibilité de se brosser les dents après le petit déjeuner. Un espace nominatif et fermé est mis à disposition des enfants afin d'y ranger les brosses à dents, dentifrices et gobelets.

- Accueil de Loisirs : Le petit déjeuner est servi jusqu'à 8h30 lors de l'Accueil de Loisirs. Le fonctionnement de celui-ci et du goûter ne diffère pas de l'Accueil Péri-scolaire. Le repas ainsi que le pique-nique sont fournis par le même prestataire que le restaurant scolaire. Ils sont servis aux enfants par les animatrices et la responsable du restaurant scolaire.

5°- Les Tarifs

QF	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ALSH (mercredi et vacances)					
	HEURE	1/4 HEURE	Journée avec repas	Demi journée sans repas		Demi journée avec repas		Heure de péricentre
				9h00/12h00	13h30/17h30	9h00/13h30	12h00/17h30	
0 à 500	2.36	0.59	13.84 €	4.22 €	5.63 €	10.09 €	11.49 €	2.36
501 à 720	2.68	0.67	14.95 €	4.68 €	6.25 €	10.78 €	12.35 €	2.68
721 à 950	2.96	0.74	16.05 €	5.14 €	6.86 €	11.45 €	13.16 €	2.96
951 et +	3.20	0.80	17.17 €	5.61 €	7.48 €	12.17 €	14.04 €	3.20
Hors commune	3.20	0.80	17.17 €	5.61 €	7.48 €	12.17 €	14.04 €	3.20

Au 1^{er} janvier 2019, les tarifs et quotients familiaux seront harmonisés par Orée-d'Anjou. Une grille tarifaire vous sera donc communiquée.

Réglementation concernant la facturation aux familles : Afin d'optimiser les coûts financiers de la collectivité, les factures d'un montant inférieur à 15 € ne seront plus émises. Vous serez prélevé après cumul de deux ou plusieurs factures d'un montant supérieur à 15 € selon l'article D1611-1 du C.G.T. du 07 avril 2017. En fin d'année scolaire (juillet), les factures inférieures à 15 € seront prélevées.

6°- La Sécurité

Les animatrices de l'Accueil Péri-scolaire et de l'ALSH ne peuvent confier l'enfant qu'à ses parents ou aux personnes désignées sur la fiche individuelle de renseignement (sur présentation d'une pièce d'identité) ; si l'enfant de plus de 7 ans repart seul, veuillez le préciser également sur cette même fiche.

Les jeux mis à disposition sont tous aux normes européennes.

Les dates limites de consommation des denrées sont scrupuleusement respectées.

Une trousse de premiers secours existe, en cas d'allergie ou autre cas particulier, les parents doivent en aviser l'équipe encadrante afin qu'un PAI soit mis en place avec le médecin scolaire.

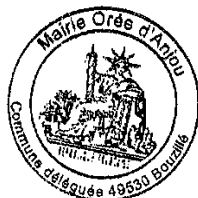
Aucun médicament ne sera apporté dans l'enceinte de l'Accueil Péri-scolaire et l'ALSH (sauf en cas d'ordonnance, le médicament devra être remis à l'équipe encadrante).

7°- Le Respect

Les enfants accueillis doivent respecter le personnel, le matériel et les locaux. En cas de dégradation, une compensation peut être demandée aux parents. La mairie se réserve le droit d'exclure l'enfant en cas de non-respect (de la part des parents ou de l'enfant) du règlement intérieur.

A Orée d'Anjou, le 30 mai 2018

Le Maire délégué de Bouzillé



Stéphane LALLIER

**Le seul fait d'inscrire un enfant à l'accueil périscolaire et à l'accueil de loisirs constitue pour les parents une acceptation de ce règlement.
Ce règlement pourra être modifié et annulera le précédent.**

02.40.96.24.98

enfance.bouzille@oreedanjou.fr

N° portable (en cas d'urgence) : 06.44.36.17.88